



Arrêté Municipal

Interdisant la circulation sur le Chemin des Pères – VC 1

Le Maire de Neuville-Ferrières,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des Collectivités locales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R110.0, R110.2, R411.5, R411.8, R11.18 et R411.25 à R 411.28 ;
Vu l’instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – Huitième partie : signalisation temporaire – approuvée l’arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
Vu la demande présentée par INEO Infrastructures IDF Normandie sis 16 Rue de la Boulaie 76800 SAINT-ETIENNE-DU ROUVRAY, le 16 mai 2024,
Considérant le besoin de pose d’un câble électrique en souterrain sur le Chemin des Pères,
Compte tenu de l’étroitesse du Chemin des Pères et par mesure de sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{ER} : A compter du 20 Mai 2024, la circulation sera interdite sur le Chemin des Pères VC1 pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : Durant la période des travaux aucun stationnement n’est autorisé sur les accotements bordant immédiatement la partie des voies en cause afin de pouvoir effectuer ces derniers en toute sécurité.
L’Entreprise se charge de prévenir, en amont, les riverains des travaux.

Article 3 : L’entreprise chargée des travaux mettra et entretiendra sous sa seule responsabilité la pré signalisation et la signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Monsieur Le Président du Département,
Monsieur Le Directeur de l’agence de Forges Direction des Routes,
Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie de Neufchâtel,
Monsieur Le Directeur du Groupement des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime,
Monsieur Le Directeur du SAMU,
Monsieur Le Directeur du Centre Courrier de Neufchâtel,

Fait à Neuville-Ferrières, le 16/05/2024

Le Maire : H. GUERARD

